

La marque Planète OUI est la propriété de la société OUI energy.

La société OUI Energy, société par action simplifiée, au capital de 300 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 824 763 536 dont le siège social est situé au 2 rue Hegel, Parc Euratechnologies 59160 LILLE/LOMME, représentée par Monsieur Albert Codinach, agissant en qualité de président directeur général.

Définitions :

« **Cagnotte** » : Plateforme digitale, personnelle à chaque client de Planète OUI, permettant de cumuler des « gains » sous forme de « points » tout au long de la vie du contrat commercial liant le client à Planète OUI.

« **Point** » : Valeur d'un gain avant sa possible transformation en euros par une règle d'équivalence : 10 points = 1 euros.

« **Gain** » : Points cumulés dans une cagnotte strictement personnelle et qui pourront être utilisés à la discrétion et au choix du Parrain et du Filleul et selon les conditions générales d'utilisation de la Cagnotte Planète OUI. Ils pourront notamment être utilisés comme :

- remise commerciale en déduction d'une facture d'énergie Planète OUI
- don pour une association partenaire, certifiée par Planète OUI
- bon d'achat ou remise auprès d'un partenaire commercial certifié par Planète OUI
- don pour un proche client ou souhaitant devenir client de Planète OUI

ARTICLE 1. Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles les clients de Planète OUI peuvent utiliser la « Cagnotte » personnelle. En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente et les présentes conditions, ces dernières prévalent.

ARTICLE 2. Champ d'application

La cagnotte est exclusivement réservée aux Clients Planète OUI ayant validé leur souscription. Les présentes conditions générales d'utilisation sont valables à partir du 4 juin 2018.

ARTICLE 3. Modalités d'utilisation

La « cagnotte » est utilisée à la discrétion de chaque client sans contrainte temporelle.

La « cagnotte » est active pour tout client de Planète OUI à jours de ses paiements pour toutes les factures à terme échue.

Le client pourra à tout moment et en toute indépendance décider de transformer les « points » cumulés dans sa « cagnotte » en équivalent euros selon la règle 10 points = 1 € ou selon une règle spécifique, correspondant à une opération commerciale, limitée dans le temps.

La transformation des « points » en euros selon la règle d'équivalence en vigueur est possible exclusivement pour l'une de ses finalités :

- Bénéficier d'une remise commerciale en déduction d'une facture d'énergie Planète OUI
- Effectuer un don pour une association partenaire, certifiée par Planète OUI
- Bénéficier d'un bon d'achat ou de remise auprès d'un partenaire commercial certifié par Planète OUI
- Effectuer don pour un proche client ou souhaitant devenir client de Planète OUI

Aucune autre utilisation de la cagnotte n'est autorisée par Planète OUI.

ARTICLE 4 Utilisation de la cagnotte comme remise commerciale sur facture

Dans le cas où le client souhaite utiliser les « points » de sa cagnotte comme remise commerciale sur sa facture d'énergie Planète OUI, les règles suivantes s'appliquent :

- Le client est libre d'utiliser le nombre de points qu'il souhaite jusqu'au solde de sa cagnotte.
- Toute demande réalisée jusqu'au 25 inclus de chaque mois M sera prise en compte pour la facture émise avant le 5 du mois M+1.
Une demande réalisée entre le 26 et la fin du mois M sera prise en compte sur la facture du mois M+2
- Le client doit disposer d'un contrat d'énergie actif avec Planète OUI
- Le client doit être à jour de tous ses paiements de factures d'énergie Planète OUI à termes échues.

ARTICLE 5. Utilisation de la cagnotte pour soutenir une association.

Dans le cas où le client souhaite utiliser les « points » de sa cagnotte pour soutenir une association partenaire certifiée par Planète OUI, les règles suivantes s'appliquent :

- Le client est libre d'utiliser le nombre de points qu'il souhaite jusqu'au solde de sa cagnotte.
- Tout soutien acté est immédiatement affecté à l'association choisie par le client.
- Le client doit être à jour de tous ses paiements de factures d'énergie Planète OUI à termes échues.

ARTICLE 6. Utilisation de la cagnotte pour bénéficier d'un bon d'achat ou d'une remise

Dans le cas où le client souhaite utiliser les « points » de sa cagnotte pour bénéficier d'un bon d'achat ou d'une remise auprès d'un partenaire certifié par Planète OUI, les règles suivantes s'appliquent :

- Le client est libre d'utiliser le nombre de points qu'il souhaite jusqu'au solde de sa cagnotte.
- Le bon d'achat ou la remise est immédiatement disponible et envoyé par e-mail au client sur l'adresse e-mail du compte client Planète OUI.

- Le bon d'achat ou la remise peut avoir des dates de validité.
- Le client doit être à jour de tous ses paiements de factures d'énergie Planète OUI à termes échues.

ARTICLE 7. Utilisation de la cagnotte pour un don à un proche, client de Planète OUI

Dans le cas où le client souhaite utiliser les « points » de sa cagnotte pour faire un don à un proche client de Planète OUI, les règles suivantes s'appliquent :

- Le client est libre d'utiliser le nombre de points qu'il souhaite jusqu'au solde de sa cagnotte.
- Le don est immédiatement transféré sur la cagnotte du proche, client de Planète OUI.
- La cagnotte du proche est immédiatement créditée du don.
- Le client doit être à jour de tous ses paiements de factures d'énergie Planète OUI à termes échues.

ARTICLE 8. Gestion de la cagnotte à la résiliation du contrat commercial avec Planète OUI

A la résiliation du contrat commercial liant Planète OUI au client, la cagnotte est rendue inactive.

Les points cumulés sont maintenus dans la cagnotte pendant une durée de 1 an. A l'issue de la période d'1 an, la cagnotte est supprimée.

ARTICLE 9. Informations générales

Avant d'utiliser la cagnotte, le client est invité à prendre connaissance des présentes conditions. Les informations recueillies par Planète OUI dans le cadre l'utilisation de la cagnotte sont nécessaires à l'exécution de ses obligations, dans le cadre des présentes. Les participants sont informés que Planète OUI traite leurs données personnelles conformément aux Conditions Générales de Vente et à notre Politique de Protection des Données, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils disposent d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification, de portabilité et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : Planète OUI – Données personnelles – 2 rue Hegel, Parc Euratechnologies 59160 LILLE/LOMME, et en joignant à son courrier une copie de sa carte d'identité ou de son passeport. Planète OUI se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler les présentes, et notamment, de modifier les gains, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.